



Imposition revenus d'options et divers produits financiers struct

Par **MZMZ**, le **28/10/2010** à **17:46**

Bonjour,

Je souhaiterais savoir quel est le statut de revenus de capitaux mobiliers si ceux-ci dépassent mes revenus du travail, d'une part, ou bien s'ils viennent à devenir ma seule source de revenus d'autre part.

Je précise que les revenus concernés viennent de produits financiers de type options/warrants, déjà taxés fortement dès le premier euro de gain.

Par ailleurs, les services fiscaux ne sont-ils pas en mesure (en marge du ratio revenus du travail / revenus des capitaux mobiliers) de décréter qu'il s'agit d'une activité professionnelle au delà d'un certain nombre d'ordres passés par mois ou par année ? Savez vous quel est ce seuil ?

Je n'ai pu trouver nulle part de réponse précise sur ce sujet, c'est pourquoi votre aide me serait précieuse car je souhaite éviter un "rattrapage" coûteux.

Ai-je intérêt à créer une structure rien que pour gérer ces revenus, ce qui reviendrait à supporter de lourdes taxes et frais supplémentaires ?

Merci d'avance de votre réponse